

Image not found or type unknown



K-bis pour un auto-entrepreneur

Par **sport textile**, le **11/02/2014** à **19:14**

Bonsoir, je suis auto-entrepreneur et je souhaite commander en Italie de la marchandise. Cette entreprise me demande un numéro de TVA intra-communautaire et un extrait k-bis, ce que je ne peux fournir.

Ai-je le droit d'utiliser un k-bis ne m'appartenant pas, mais en accord avec le commerçant?
Merci de me répondre rapidement.